



33 bis rue Aristide Briand - REZE
Tél : 06 33 22 05 40
arnaud.lamaisonquirendfou@gmail.com

Exemplaire à retourner

1 Place des Thébaudières - SAINT-HERBLAIN
Tél : 06 24 77 08 15
carole.lamaisonquirendfou@gmail.com

Formulaire d'adhésion - Eveil Musical – 2025/2026

Nouvel Adhérent : Oui Non

Nom de l'adhérent : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Adresse : Code Postal : Ville :

N° tél (élève) : e-mail (important et bien lisible svp) :

Représentant légal 1 en qualité de : Représentant légal 2 en qualité de :

NOM/Prénom : NOM/Prénom :

N° tél : N° tél :

Adresse (si différente) : Adresse (si différente) :

.....

e-mail : e-mail :

Je désire suivre des cours de : EVEIL MUSICAL

à : REZE SAINT-HERBLAIN

(les cours de musique/chant/éveil seront dispensés du lundi 15 septembre 2025 au samedi 27 juin 2026 inclus)

A titre indicatif, indiquez vos souhaits sur une fourchette horaire de 2 heures minimum et sur 2 jours au moins

Lundi	Heure d'arrivée :	Mardi	Heure d'arrivée :	Mercredi	Heure d'arrivée :
<input type="checkbox"/>	Heure de départ :	<input type="checkbox"/>	Heure de départ :	<input type="checkbox"/>	Heure de départ :
Jeudi	Heure d'arrivée :	Vendredi	Heure d'arrivée :	Samedi	Heure d'arrivée :
<input type="checkbox"/>	Heure de départ :	<input type="checkbox"/>	Heure de départ :	<input type="checkbox"/>	Heure de départ :

Je certifie vouloir adhérer à l'association La Maison Qui Rend Fou.

De ce fait, je reconnais l'objet ainsi que les conditions de l'association que j'ai lu et accepte sans réserve.

Je suis pleinement informé des droits et des devoirs de ses membres et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Fait en 2 exemplaires à, le.....

Signature de l'adhérent (ou du représentant légal)

En vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, La Maison Qui Rend Fou s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose également d'un droit de regard et de rectification sur les informations le concernant.

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

Adhésion Payée : 30€ Chèque Espèces Ancv Autre

Cotisation Payée : Chèque Espèces Ancv Autre

En 1 fois 3 fois

Pour un montant de : €



33 bis rue Aristide Briand - REZE
Tél : 06 33 22 05 40
arnaud.lamaisonquirenfou@gmail.com

1 Place des Thébaudières - SAINT-HERBLAIN
Tél : 06 24 77 08 15
carole.lamaisonquirenfou@gmail.com

Formulaire d'adhésion - Eveil Musical - 2025/2026

Nouvel Adhérent : Oui Non

Nom de l'adhérent : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Adresse : Code Postal : Ville :

N° tél (élève) : e-mail (important et bien lisible svp) :

Représentant légal 1 en qualité de : Représentant légal 2 en qualité de :

NOM/Prénom : NOM/Prénom :

N° tél : N° tél :

Adresse (si différente) : Adresse (si différente) :

.....

e-mail : e-mail :

Je désire suivre des cours de : EVEIL MUSICAL

à : REZE SAINT-HERBLAIN

(Les cours de musique/chant/éveil seront dispensés du lundi 15 septembre 2025 au samedi 27 juin 2026 inclus)

A titre indicatif, indiquez vos souhaits sur une fourchette horaire de 2 heures minimum et sur 2 jours au moins

Lundi	Heure d'arrivée :	Mardi	Heure d'arrivée :	Mercredi	Heure d'arrivée :
<input type="checkbox"/>	Heure de départ :	<input type="checkbox"/>	Heure de départ :	<input type="checkbox"/>	Heure de départ :
Jeudi	Heure d'arrivée :	Vendredi	Heure d'arrivée :	Samedi	Heure d'arrivée :
<input type="checkbox"/>	Heure de départ :	<input type="checkbox"/>	Heure de départ :	<input type="checkbox"/>	Heure de départ :

Je certifie vouloir adhérer à l'association La Maison Qui Rend Fou.

De ce fait, je reconnais l'objet ainsi que les conditions de l'association que j'ai lu et accepte sans réserve.

Je suis pleinement informé des droits et des devoirs de ses membres et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Fait en 2 exemplaires à, le.....

Signature de l'adhérent (ou du représentant légal)

En vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, La Maison Qui Rend Fou s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales.
Ce dernier dispose également d'un droit de regard et de rectification sur les informations le concernant.

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

Adhésion Payée : 30€ Chèque Espèces Ancv Autre

Cotisation Payée : Chèque Espèces Ancv Autre

Pour un montant de : €

CONDITIONS
Eveil Musical saison 2025/2026

Seuls les dossiers complets seront pris en compte !
(formulaire rempli et signé/adhésion et cotisation payées)

Article 1 :

Les cours d'éveil musical seront dispensés du lundi 15 septembre 2025 au samedi 27 juin 2026 inclus, **hors vacances scolaires et 1^{er} Mai.**

Article 2 :

L'adhésion annuelle à «**la maison qui rend fou**» d'un montant de 30€, est nécessaire pour suivre les cours et/ou participer aux ateliers de groupes et aux concerts.

Article 3 :

La cotisation annuelle pour les cours est payable par chèque :

- En 3 fois (sans frais) : 3 x 110 € (encaissement : juillet/septembre/octobre)
- A l'année : 330 € (encaissement : juillet)

Le paiement peut également s'effectuer :

- . en espèces, en 1 ou 3 fois (encaissement : juillet/septembre/octobre)
- . en « Chèques Vacances » ANCV avec majoration de 3% (commission reversée à l'agence nationale des chèques vacances)

Si votre CE prend en charge une partie des frais d'adhésion, l'administration de l'école de musique peut vous fournir une facture pour l'année en cours sur simple demande par mail.

Article 4 :

Les cours sont dispensés par petits groupes, de 3 élèves minimum à 6 élèves maximum, à raison de 45mn/semaine

Attention : l'horaire qui vous est donné en début d'année est susceptible d'être modifié.

Article 5 :

Toute absence de l'élève doit être signalée au bureau par sms ou par mail : (non aux professeurs afin de ne pas perturber les cours)

Le ou les cours ne seront ni reportés, ni remboursés quel qu'en soit le motif.

L'arrivée en retard de l'élève ne fera en aucun cas l'objet d'un dépassement d'horaire

En cas de désistement en cours d'année, la cotisation annuelle ne sera pas remboursée.

En cas d'absence prolongée du professeur, l'école s'engage à tout mettre en œuvre pour trouver un remplaçant dans les meilleurs délais.

Aussi, selon nos besoins, nous nous réservons la possibilité de changer de professeur à tout moment.

Ceci ne pourra, en aucun cas, faire l'objet d'une demande de remboursement (même partiel)

En cas de fermeture administrative, La Maison Qui Rend Fou s'engage à dispenser les cours à distance.

Article 6 :

Avant de déposer votre enfant, il est indispensable de vérifier que son enseignant est présent.

La Maison Qui Rend Fou ne peut pas être tenue pour responsable des accidents qui pourraient survenir avant et après la prise en charge des élèves par l'enseignant.

Article 7 :

Il est interdit de fumer dans les locaux, de boire et/ou manger dans les salles de cours

Toute dégradation volontaire de l'immobilier, du mobilier ou du matériel entraînera le renvoi immédiat de l'élève et les frais occasionnés seront à la charge de celui-ci ou de ses représentants légaux.

Signature du Président

